

Présence des Membres du Comité de direction :

M. GRENET François, Président

Mmes AYRAULT GUILLORIT Marie-Ange, BARROT Pierrette, BERLAND MILLET Stéphanie, LOPEZ Valérie, VEYSSY Catherine, MM. AUBLANC Serge, BARRAULT Jean-Claude, BASQ Stéphane, BLONDY Jonathan, BONNET Jean-François, CHRISTY Cédric, COLONNAZ Brice, DARRIGUES Franck, DARROMAN Jean-Jacques, DUBEAU Serge, ETHEVE Franck, FOUILLET Laurent, GOUGNARD Alexandre, HONDELATTE Lilian, JOHNSON Timothée, LAGARDE Bernard, LEYGE Marc, MICHELET Sylvain, ROUGER Alain, SELLE Jean-François, SISSAOUI Mounir, TOURRETTES Adrien.

Excusés : Mme CAIRAULT Océane, MM, M. BOUARD Gilles, GUAGLIARDI Loreto, LACOUÉ-NEGRE Michel.

Assistent : Mme NADAL Marie-Laure, Christophe FUGERAY, Lucas BIOLLEY, Jean-Claude MESSAGER.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux (juridique@fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leurs notifications.

Subventions aux sections sportives saison 2024-2025

La répartition des montants à verser aux sections sportives (conventions d'objectifs FFF + abondement LFNA) est présentée en séance par Vanessa JUGE, DTR.

Le système de répartition est inchangé par rapport à la saison précédente.

Il est proposé la création d'un groupe de travail afin de revoir, le cas échéant, les modalités d'attribution.

Il est également indiqué que le versement aux districts doit être effectué en début d'année civile et non en fin d'exercice afin qu'ils puissent reverser eux-mêmes les fonds aux sections sportives avant la fin de la saison sportive.

Il est également indiqué en séance que les montants des Contrats d'Objectifs LFA/FFF sont susceptibles d'être modifiés pour les prochaines saisons. Il est ainsi demandé à chaque district de prévenir d'ores et déjà les sections de ce changement à venir.

En tout état de cause, les Présidents de districts souhaitent être associés aux futures répartitions, au travers du groupe de travail qui sera prochainement créé.

Frédéric Parisot, Conseiller technique en charge du dossier, reviendra vers eux sur ce sujet.

SUBVENTIONS FMS 2024/2025			
Dotation FFF 2024-2025 à répartir (convention d'objectifs)			
Montant dotation FFF :			84 811 €
	Nombre	Montant	Total
Frais de gestion LFNA (150€ par section + 2000€)	90	150 €	15 500 €
Filière arbitrage	3	3 000 €	9 000 €
Sections Jean Leroy	2	1 000 €	2 000 €
Sections Marilou DURINGER	3	500 €	1 500 €
Total restant pour les sections :			56 811 €
Montant attribué par licenciés :	22 €		
SCHEMAS REGIONAL 2024-2025			
	Nombre	Montant	Total
Collèges Elite Garçons et Filles (dont 4 doublons)	15	1 000 €	12 000 €
Lycées Elite Garçons et Filles	15	1 500 €	22 500 €
Frais de déplacements inter-académiques	5	500 €	2 500 €
Réserve Sections D'animation Rurales	2	500 €	1 000 €
Dotation LFNA :			38 000 €

⇒ Les membres du Comité de direction valident, à l'unanimité, la proposition de répartition présentée en séance.

Proposition de la CR Arbitrage

Cédric Christy, représentant élu des arbitres au sein du Comité de direction, présente la proposition faite par la Commission de l'Arbitrage qui souhaiterait que les arbitres officiant en R1 (football en herbe), ainsi qu'en R1 et R2 (futsal), puissent utiliser des oreillettes lors de leurs rencontres, s'ils le souhaitent.

Concrètement, cette proposition implique que l'utilisation des oreillettes resterait facultative : les arbitres qui en possèdent et désirent s'en servir pourraient le faire.

L'usage des oreillettes constitue un véritable confort pour les arbitres. Il favorise une meilleure communication entre les membres de l'équipe arbitrale, améliore la qualité des décisions et contribue à la fluidité et à la sérénité des rencontres.

Ce dispositif est d'ailleurs déjà mis en place dans d'autres ligues, avec des retours positifs de la part des arbitres.

Après échange, la proposition reçoit un avis très favorable des membres du Comité de direction.

L'achat de ce matériel restera à charge des arbitres volontaires.

⇒ Les membres du Comité de direction valident, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Effectif des Arbitres pour la saison 2025-2026

Après deux corrections précisées en séance, la classification des arbitres pour la saison 2025-2026, est validée à l'unanimité.

[\(voir document en annexe\)](#)

Effectif des Délégués pour la saison 2025-2026

Jean-Claude Messenger présente rapidement le document présenté en séance et indique que près de 12 nouveaux délégués ont été intégrés, répartis sur le territoire.

Les modalités d'intégration dans le corps des délégués de Ligue sont rappelées en séance :

Un candidat à la fonction de délégué ne peut être intégré directement dans les effectifs de la Ligue sans avoir été auparavant délégué départemental (bien évidemment lorsque le district dispose d'un corps de délégués) et en tout état de cause sans avoir reçu l'avis favorable du Président du district concerné.

⇒ Les effectifs pour la saison 2025-2026 sont présentés en séance (liste ci-après) et sont validés à l'unanimité des membres présents.

Membres de la commission régionale

DEBINSKI	Alain	Président
BAHI	Nourédine	
BERTRAND	Bernard	
CRUCHON	Bernard	
FAURE	Philippe	
GAZEAU	Yannick	
GILBERT	Francis	
GIRAUD	Marc	
GRANDCOING	Daniel	
MARTINEZ	Gilbert	Référent Futsal
MESSAGER	Jean-Claude	Secrétaire
VILLAGRASA	Mario	
ZIANI BEY	Mohamed	

Délégué LFP

SAINT CRICQ LOMPRES Cyril

Délégué(e)s FFF

DEBINSKI	Alain	Accompagnateur
GUAGLIARDI	Patrick	Accompagnateur
BAHI	Nourédine	
BARRERE	Philippe	
BRIGATTI	Éric	
FAURE	Philippe	
COËNE	Éric	
DEMOULIN	Pascale	
JACQUEMET	Thierry	
SISSAOUI	Mounir	
SUCHARYNA	Bérengère	
MADRONNET	Xavier	
RIGAUD	Stéphane	

Délégué(e)s LFNA

ARBOL	Jean-Gérard
AUTIER	Kilian
BALLAVOISNE	Raymond
BAPTISTE	Michel
BEN HAMED	Rachid
BERTRAND	Bernard
BOESSO	Jean
BOITEAU	Alain
BOUSQUIÉ	Thierry
CAMARHINA ALBANO	Félix
CARPREAUX	Daniel
CARVALHO	Alfredo
CASCARINO	Georges
CATALAA	Jean-Louis
CAZALA	Claude
CHAUVINET	François
CRUCHON	Bernard
DEVOYON	Gilles
DIACRE	Jacky
DIAWARA	Alioune
DOCHE	Philippe
DORIENT	Jacques
DUBREU	Fabien
EL QUABLI	Abderrazak
ETCHEBERRY	Olivier

FAGLIN	Laurent
FERCHAUD	Jean-Marc
FOUCHÉ	Laurent
GAZEAU	Yannick
GILBERT	Francis
GIRAUD	Marc
GRANDCOING	Daniel
GUICHARD	Vincent
GUNDŪZ	Baykal
LACOTTE	Jean-Joël
LARINI	Marc
LEYGE	Marc
MAÏOROFF	Éric
MESSAGER	Jean-Claude
MOTHAY	Didier
NIEGARDOWSKI	Corinne
NOVARO	Marc
OLIVIER	Jean-Louis
PARIZEL	Laurent
PATRY	Dominique
PENDANX	Patrick
PEROCHON	Jean
PORTELA	Pierre
RAYMOND	Jean-Claude
RONDEAU	Frédéric
ROULON	Max
SANCHEZ	Alexandre
SAVIGNY	Christian
SEGRESTAA	Jean-Claude
TORRES	Patrick
VALADE	Patrick
VAUDOIS	Philippe
VERNET	Jean-Marc
ZAGO	Francis
ZIANI BEY	Mohamed

Candidat(e)s Délégué(e)s

AUBERT	Thierry
BOURDON	Yvan
CHARTRAIN	Thierry
CLOFF	Véronique
DURAND	Vincent
HALLE	Lorenzo
LESCARRET	Éric
MATAS	Michaël
MONTIGNÉ	Sandra
MOREL	Olivier
ROLLAND	Stéphane
TOISON	Nathalie

Spécifiques Futsal

CURIDA	Robert
DEMARQUE	Serge
GAMIETTE	Jean-Joseph
HARDY	Claude
LANAU	Jacques
LIGUETE	Thomas
MARTINEZ	Gilbert
SAGARDOY	Jean

Groupement de clubs de jeunes

Demande de création d'un groupement, reçue avec avis favorable du District de la Haute-Vienne :

Création Groupement pour 3 saisons :

GJ US AUREIL EYJEAUX (590227) / ESPOIRS LA GENEYTOUSE (527460)

⇒ Les membres du Comité de direction valident, à l'unanimité, la demande de groupement ci-dessus.

Composition des Commissions régionales

Catherine Veyssy, Secrétaire Générale, propose les intégrations suivantes :

- . Intégration de Jonathan Blondy dans la Commission régionale Futsal
- . Intégration de M. Nicolas Millet pour le district Charente Maritime dans la Section promotion, recrutement et fidélisation des arbitres.

⇒ Les membres du Comité de direction valident, à l'unanimité, la modification apportée à la composition de cette commission. M. Jonathan Blondy n'a pas participé au vote concernant sa propre nomination.

COMPETITIONS 2025-2026

Les poules des championnats sont présentées sous réserve de procédures en cours ou à venir

CHAMPIONNAT FUTSAL 2025-2026

POULE R1 :

FUTSAL REGIONAL 1

POULE UNIQUE

- 16. Futsal Angoulême
- 17. A.J. Aulnaysienne Futsal
- 24. A.S. Neuvic St-Léon
- 33. Les Coqs Rouges Bordeaux
- 33. Girondins Futsal
- 33. S.C. La Bastidienne
- 33. Pessac F.C.
- 33. Futsal Club LG3
- 33. Seleção United d'Artigues Près Bordeaux
- 33. A.B.P. St-Médard en Jalles
- 40. La Jeanne d'Arc de Dax
- 40. Futsal Center Moun

⇒ Les membres du Comité de direction valident, à l'unanimité, la composition de la Poule R1 ci-dessus.

Il est précisé que la compétition du niveau R2 sera organisée en fonction du nombre d'équipes engagées.

CALENDRIER GENERAL FUTSAL R1 (en annexe)

⇒ Les membres du Comité de direction valident, à l'unanimité, le calendrier général R1.

Une discussion s'ouvre sur l'organisation générale de la compétition FUTSAL.

En tant que nouveau membre de la Commission Fédérale FUTSAL et ayant assisté à la première réunion, Jonathan Blondy souhaite qu'une réforme soit entreprise rapidement, sur deux ou trois saisons, afin de dynamiser la pratique dans le but de préparer nos clubs au niveau national.

Le projet territorial, validé récemment par le Comité de direction, prévoit une mise en avant de cette pratique.

REGLEMENT R1 et R2 FUTSAL saison 2025-2026

La réglementation pour la saison 2025-2026 a été complétée par deux mesures :

- Temps de jeu effectif avec chronométrage.
- Nombre de double licences limité à 4 sur la phase des play-off (fin de saison)

Cette dernière mesure vise à préparer les clubs à la réglementation fédérale, en cas d'accession à la D2 Futsal.

⇒ Les membres du Comité de direction valident, à l'unanimité, le règlement présenté (cf annexe)

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININES 2025-2026

VALIDATION DES POULES :

FEMININES REGIONAL 1

POULE UNIQUE

- 16. Jarnac Sports
- 16. A.S.J. Soyaux Charente
- 24. Bergerac Périgord F.C.
- 33. F.C. Gradignan
- 33. F.C.E. Mérignac Arlac
- 33. U. St-Médard de Guzières
- 33. F.C. Talence
- 64. Les Genêts d'Anglet Football
- 64. Aviron Bayonnais
- 64. Pau F.C.
- 86. E.S. des 3 Cités Poitiers
- 87. Limoges Football

FEMININES REGIONAL 2

POULE A

- 17. A.S. de la Baie
- 17. Rochefort F.C.
- 19. F.C. Cornilois Fortunadais
- 19. A.S. de St-Pantaléon de Larche
- 23. E.S. Guéretoise
- 79. F.C. Bressuire
- 86. E.S. Poitiers 3 cités (2)
- 86. U.E.S. Montmorillon
- 86. Stade Poitevin F.C.
- 86. U.S. Jaunay Marigny
- 87. Limoges Football (2)
- 87. A.S. St-Junien

POULE B

- 16. Angoulême Charente F.C.
- 24. Trélissac A.P.F.C.
- 24. F.C. Sarlat Marcillac
- 33. F.C. Bassin d'Arcachon
- 33. F.C. Gradignan (2)
- 33. F.C.E. Mérignac Arlac (2)
- 33. U.S. Bouscataise
- 33. E.S. Eysinaise
- 47. G.F. Garo-Foot
- 64. J.A. Biarritz
- 64. Pôle Palois Football Féminin
- 64. A.L. Poey de Lescar

⇒ Les membres du Comité de direction valident, à l'unanimité, les poules Féminines 2025-2026.

CALENDRIER GENERAL FEMININ en annexe

⇒ Les membres du Comité de direction valident, à l'unanimité, le calendrier général pour la nouvelle saison.

CHAMPIONNAT JEUNES MASCULINS 2025-2026

VALIDATION DES POULES :

U14 LIGUE – PHASE 1 – 107 engagés

POULE A

79. F.C. Pays Argentonnois
79. F.C. Bressuire
79. C.O. Cerizay
79. Thouars Foot 79
86. S.O. Châtelleraut
86. G.J. Dissay Beaumont
86. E.S. des 3 Cités Poitiers
86. C.A. Neuville
86. E.S. Buxerolles
Exempt

POULE B

17. F.C. Dompierre Ste-Soulle
17. Etoile Maritime F.C.
17. Cap Aunis A.S.P.T.T. F.C.
17. F.C. Périgny
79. U.A. Niort St-Florent
79. O.L. St-Liguaire Niort
79. A.R. Cherveux
79. F.C. Chauray
79. Val de Boutonne Foot 79
86. A.S.A. Couronneries Poitiers

POULE C

23. E.S. Guérétoise
86. Stade Poitevin F.C.
86. G.J. Espoir Sud Poitiers
86. G.J. Chauvigny Vv Moul.
87. E.S. de Beaubreuil
87. S.A. Le Palais Sur Vienne
87. Aurence-Roussillon F.C.
87. A.S. St-Junien
87. C.A. Rilhac Rancon
16. G.J. Charente Limousine

POULE D

19. E.S.A. Brive
19. A.S. de St-Pantaléon de Larche
19. Tulle Football Corrèze
19. G.J. Entente du Barreau
19. E.S. Ussel
19. G.J. Midi Corrèzien
24. E.S. Boulazac
87. Limoges Football
87. J.A. Isle
87. A.S. Aix Sur Vienne

POULE E

16. A.S. St-Yrieix
16. Angoulême Charente F.C.
16. La Roche Rivières F.C. Tardoire
16. Jarnac Sports
16. U.A. Cognac Football
17. Rochefort F.C.
17. E.S. Saintes Football
17. S.C. St-Jean d'Angély
33. F.C. St-André de Cubzac
33. A.S. Pugnacaise

POULE F

24. Bergerac Périgord F.C.
24. Prignonieux F.C.
33. F.C. Arzac Le Pian Médoc
33. S.J. Macadaise
33. S.A. Mérignacais
33. F.C. Portes Entre Deux Mers
33. U.S. Lège Cap Ferret
33. Libourne F.A. 2024
33. U.S. Lormont
47. G.J. Agen A.S. Passage F.C.

POULE G

24. G.J. Périgord Blanc
33. U.S. Bouscataise
33. F.C. Girondins de Bordeaux
33. Jeunes de Langon
33. F.C. de St-Médard en Jalles
33. C.M.O. Bassens
33. U.S.J. St-Augustin C.P.A.
47. F.C. Vallée du Lot
47. F.C. Marmande 47
Exempt

POULE H

24. F.C. Sarlat Marcillac
24. Trélassac A.P.F.C.
33. A.S.U. St- Jean
33. E.S. Bruges
33. A.S. Taillanaise
33. A.G.J.A. Caudéran
33. F.C.E. Mérignac Arlac
33. Stade Bordelais
47. E. Boé Bon-Encontre
47. F.C. Porte d'Aquitaine 47

POULE I

33. F.C. Bassin d'Arcachon
33. Stade Pessacais U.C.
33. R.C. Chambéry
40. J.A. Dax
40. A.S. Tarnos
64. G.J. Plaine et Vallée
64. Les Croisés St-André Bayonne
64. Hiriburuko Ainhara St-P. I.
64. F.C. Luy de Béarn
64. Aviron Bayonnais

POULE J

33. C.A. Béglais
33. F.C. Talence
33. Jeunesse Villenavaise
40. Seignosse Capbreton Soustons
40. St-Paul Sports
64. A.S. Mazères Uzos Rontignon
64. Les Genêts d'Anglet Football
64. Les Labourdins d'Ustaritz
64. G.J. E.B.O.-E.S.P.
Exempt

POULE K

33. J.S. Teichoise
33. F.C. Barpais
33. S.A.G. Cestas
33. E.S. Blanquefortaise
40. Stade Montois
40. F.C. St-Géours de Marenne
64. Pau F.C.
64. Arin Luzien
64. Hasparren F.C.
64. F.C. Lons

U15 REGIONAL 1 – 30 engagés

POULE A

16. Angoulême Charente F.C.
17. Etoile Maritime F.C.
17. F.C. Périgny
79. F.C. Bressuire
79. U.A. Niort St-Florent
86. S.O. Châtelleraut
86. G.J. Espoir Sud Poitiers
86. U.S. Migné-Auxances
86. Stade Poitevin F.C.
86. G.J. Val de Vonne

POULE B

16. U.A. Cognac Football
17. E.S. Saintes Football
19. E.S.A. Brive
24. Bergerac Périgord F.C.
24. Trélassac A.P.F.C.
33. Les Coqs Rouges Bordeaux
33. Stade Bordelais
33. Libourne Foot 2024
33. F.C.E. Mérignac Arlac
87. Limoges Football

POULE C

33. F.C. Bassin d'Arcachon
33. Jeunes de Langon
33. F.C. Girondins de Bordeaux
33. Jeunesse Villenavaise
40. Seignosse Capbreton Soust.
47. G.J. Agen Passage F.C.
47. F.C. de la Vallée du Lot
64. Aviron Bayonnais
64. Croisés St-André Bayonne
64. Pau F.C.

U15 REGIONAL 2 – 30 engagés

POULE A

17. St-Palais Sport Football
17. Cap Aunis A.S. P.T.T. F.C.
17. Rochefort F.C.
23. E.S. Guérétoise
79. A.S. Echiré St-Gelais
79. Thouars Foot 79
86. U.E.S. Montmorillon
86. E.S. des 3 Cités Poitiers
87. Aurence-Roussillon F.C.
87. U.S. Beaune les Mines

POULE B

19. A.S. de St-Pantaléon de Larche
19. Tulle Football Corrèze
33. U.S. Cenon
33. U.S. Bouscataise
33. U.S. Lormont
33. S.J. Macaudaise
33. F.C. St-André de Cubzac
33. F.C. Loubésien
33. F.C. Rive Droite 33
47. F.C. Biassais

POULE C

33. S.A. Mérignacais
33. Pessac F.C.
33. F.C. de St-Médard en Jalles
40. La Jeanne d'Arc de Dax
40. Stade Montois
47. E. Boé Bon Rencontre
64. Les Genêts d'Anglet Football
64. La Jeanne d'Arc de Biarritz
64. F.C. Lescarien
64. G.J. Côteaux Béarnais



U16 REGIONAL 1 – 24 engagés

POULE A

16. Angoulême Charente F.C.
17. F.C. Périgny
17. Rochefort F.C.
17. E.S. Saintes Football
19. E.S.A. Brive
19. A.S. de St-Pantaléon de Larche
33. Jeunesse Villenavaise
79. F.C. Bressuire
79. U.A. Niort St-Florent
86. U.S. Migné-Auxances
86. Stade Poitevin F.C.
87. Limoges Football

POULE C

24. Trélissac A.P.F.C.
33. Stade Bordelais
33. F.C. Girondins de Bordeaux
33. Libourne Foot 2024
33. F.C.E. Mérignac Arlac
33. F.C. St-André de Cubzac
33. F.C. de St-Médard en Jalles
33. Jeunes de Langon
40. La Jeanne d'Arc de Dax
47. F.C. Porte d'Aquitaine 47
64. Les Croisés de St-André Bayonne
64. Pau F.C.

U16 REGIONAL 2 – 40 engagés

POULE A

16. O.F.C. de Ruelle
23. Foot Génération 2000
23. E.S. Guérétoise
79. R.C. Parthenay-Viennay
79. Thouars Foot 79
79. F.C. Chauray
86. G.J. Espoir Sud Poitiers
86. G.J. Vallée Vienne et Moulière Chauvigny
87. C.S. Feytiat
87. J.A. Isle

POULE C

24. Bergerac Périgord F.C.
33. E.S. Ambarésienne
33. U.S.J. St-Augustin C.P.A.
33. U.S. Bouscataise
33. S.A. Mérignacais
33. Stade Pessacais U.C.
33. C.A. Béglais
47. G.J. Agen Passage F.C.
47. F.C. Biassais
47. F.C. Marmande 47

POULE B

16. U.A. Cognac Football
17. Aunis Avenir F.C.
17. S.C. St-Jean d'Angély
19. O. Larchois La Feuillade
19. G.J. Entente des Vergers Foot 19
19. Tulle Football Corrèze
24. S.A. Sanilhacois
33. A.G.J.A. Caudéran
33. E.S. du Fronsadais Football
33. F.C. Rive Droite 33

POULE D

33. F.C. Bassin d'Arcachon
33. S.A.G. Cestas
33. U.S. Lège Cap Ferret
33. F.C. des Graves
40. Seignosse Capbreton Soustons F.C.
64. Les Genêts d'Anglet Football
64. Aviron Bayonnais
64. A.S.P.T.T. Pau
64. F.C. Lescarien
64. Arin Luzien

U17 REGIONAL 1 – 24 engagés

POULE A

16. U.A. Cognac Football
17. E.S. Saintes Football
17. F.C. Périgny
19. E.S.A. Brive
23. E.S. Guérétoise
24. Trélissac A.P.F.C.
33. Libourne Foot 2024
79. F.C. Bressuire
86. Stade Poitevin F.C.
87. S.C. Verneuil Sur Vienne
87. C.S. Feytiat
87. Limoges Football

POULE B

24. Bergerac Périgord F.C
33. Stade Bordelais
33. Jeunesse Villenavaise (2)
33. S.A. Mérognacais
33. F.C.E Mérognac Arlac
40. Stade Montois
47. F.C. Marmande 47 (2)
64. Les Croisés de St-André Bayonne
64. Aviron Bayonnais
64. Pau F.C.
64. Hiriburuko Ainhara St Pierre d'Irube
64. G.J. Euskadi

U17 REGIONAL 2 – 30 engagés

POULE A

17. Aunis Avenir F.C.
17. Rochefort F.C.
17. Cap Aunis A.S. P.T.T. F.C.
79. F.C. Chanteloup Courlay Chap.
79. U.A. Niort St-Florent
86. G.J. Espoir Sud Poitiers
86. S.O. Châtelleraut
86. C.A. Neuville
86. G.J. V.V. Moulière Chauvigny
87. Rochecouart O.C.

POULE B

16. A.S. St-Yrieix
16. O.F.C. de Ruelle
19. U.S. Donzenacoise
19. A.S. de St-Pantaléon de Larche
24. F.C. Sarlat Marcillac
33. E.S. Ambarésienne
33. F.C. St-André de Cubzac
33. A.G.J.A. Caudéran
33. A.S.U. St-Jean
33. Stade Pessacais U.C.

POULE C

33. Jeunes de Langon
33. U.S. Lège Cap Ferret
33. S.A.G. Cestas
33. U.S.C. Léognan
40. La Jeanne d'Arc de Dax
47. E. Boé Bon Rencontre
47. F.C. Porte d'Aquitaine 47
64. G.J. Mieux de Béarn
64. Hasparren F.C.
64. F.C. B.A.A.L.

U18 REGIONAL 1 – 24 engagés

POULE A

16. Angoulême Charente F.C.
24. Bergerac Périgord F.C.
24. Trélissac A.P.F.C.
33. U.S. Lormont
33. S.A. Mérognacais
79. F.C. Bressuire
79. F.C. Chauray
86. S.O. Châtelleraut
86. U.E.S. Montmorillon
86. Stade Poitevin F.C.
87. J.A. Isle
87. Limoges Football

POULE B

33. F.C. Bassin d'Arcachon
33. A.G.J.A. Caudéran
33. Stade Bordelais
33. F.C.E Mérognac Arlac
33. F.C. St-André de Cubzac
33. Jeunesse Villenavaise
40. Stade Montois
47. F.C. Marmande 47
64. Aviron Bayonnais
64. Hasparren F.C.
64. G.J. E.B.O.-E.S.P.
64. Pau F.C.

U18 REGIONAL 2 – 36 engagés

POULE A

16. Stade Ruffécois
17. F.C. Dompierre Ste-Soulle
17. Rochefort F.C.
17. F.C. Nord 17
23. Foot Génération 2000
79. E.S. Celles Verrines
79. G.J. Orée de l'Autize
79. U.A. Niort St-Florent
79. R.C. Parthenay Viennay
86. C.A. Neuville
86. G.J. Espoir Sud Poitiers
86. E.S. Buxerolles

POULE B

16. C.S. Leroy Angoulême
16. La Roche Rivières F.C. Tardoire
16. O.F.C. de Ruelle
17. E.S. Saintes Football
19. E.S. Ussel
24. F.C. Sarlat Marcillac
24. G.J. Périgord Blanc
33. C.M.O. Bassens
33. F.C. du Grand St-Emilionnais
87. U.S.A. Condat sur Vienne
87. U.S.E. Couzeix Chaptelat
*Exempt **

POULE C

33. Andemos Sport F.C.
33. E.S. Blanquefortaise
33. Jeunes de Langon
33. S.A.G. Cestas
33. F.C. Rive Droite 33
33. F.C. des Graves
40. Biscarrosse Olympique
47. G.J. Agen A.S. Passage F.C.
64. G.J. Plaine et Vallée
64. Les Croisés St-André Bayonne
64. Oloron Bearn F.C.
64. G.J. Mieux de Bearn

* : du fait de procédures à venir, la composition des 3 poules d'U18 Régional 2 pourrait être modifiée et ne doit donc pas être considérée comme définitive.

COMITE DE DIRECTION REUNION DU MERCREDI 16 JUILLET 2025 – VISIOCONFERENCE

PAGE 10/12

⇒ Les poules de Jeunes 2025-2026 sont validées en séance.

Jonathan Blondy, Président du district Dordogne Périgord, ne valide pas les poules U18 R2 en raison du non-repêchage du club de ND de Sanilhac en U18.

Le recours du club de ND de Sanilhac sera traité très prochainement par la CR Appel.

Franck Darrigues s'interroge sur la présence d'un Groupement nommé Coteaux Béarnais en U15 R2 et ne souhaite pas valider la poule concernée. (NDLR : = GJ FAMEB)

D'autre part, s'opposant à la présence des équipes des Jeunes de Langon au niveau régional (droits sportifs récupérés du FC Langon), il ne valide pas les poules concernées.

⇒ Les membres du Comité de direction valident le calendrier général Jeunes pour la nouvelle saison, à l'unanimité.

CHAMPIONNATS SENIORS MASCULINS 2025-2026

En raison de procédures en cours (décisions DNCG, repêchages éventuels etc.) et dans l'attente de confirmation officielle de la FFF, le Président de la CR Seniors, Marc Leyge, propose de retarder la présentation des poules seniors définitives.

D'autre part, aucun retour n'a été à ce jour enregistré sur le dossier Lormont Marmande au CNOSF.

Intervention de M. Laurent Fouillet, Trésorier général LFNA

Point sur la téléphonie LFNA et sur le parc copieurs LFNA :

Le parc copieur a été remplacé courant juillet, permettant de faire de substantielles économies sur le long terme. La société BUROLOGIC, fournisseur ces nouvelles machines, nous a également proposé un logiciel de dématérialisation des documents notamment sur les circuits financiers, que la LFNA utilisera dès le début de la nouvelle saison.

Indemnisation des officiels – application barème Urssaf

Pour faire suite à une circulaire reçue de la FFF, a été étudié la possibilité d'application des barèmes Urssaf dans le cadre du règlement des frais des officiels (Arbitres, délégués, membres de commissions et autres bénévoles), chaque intéressé devant renseigner les caractéristiques du véhicule utilisé dans le cadre de sa mission (téléchargement de la carte grise).

Le remboursement serait donc calculé selon le nombre de chevaux du véhicule et en fonction du kilométrage total effectué (plus de minima possible).

Un groupe de travail a étudié les conséquences financières sur les clubs notamment.

Une attention particulière devra être portée sur les désignations des officiels.

Il est rappelé qu'une caisse de péréquation a déjà été mise en place pour lisser les frais sur une saison, afin que les clubs ne soient pas impactés par les coûts liés aux déplacements des officiels.

Les membres du Comité de direction suggèrent que l'URSAAF de Charente soit directement interrogée sur les modalités proposées par le groupe de travail, sous forme de rescrit.

Point sur les Ressources Humaines de la LFNA

Départs :

- . Corentin Gerbeau (arbitrage et centre) est parti le 13 juillet
- . Tom Le Mignot (compétitions) termine le 31 août
- . Geoffrey Savignat (licences) termine le 31 juillet
- . Clément Hubert (alternant IR2F) termine le 31 août
- . Tanguy Floze (alternant ETR) termine le 10 septembre
- . Léo Rassis (alternant Communication) termine le 12 septembre
- . Frédéric Boiteux (alternant Informatique) termine le 30 septembre
- . 7 CDD en fin de mission sur le Pôle Espoirs Féminin (veille de nuit et aide aux devoirs)
- . Michel Porret (Le Cercle)

Arrivées :

- . Marie-Anne Goursaud : service restauration Puymoyen (depuis le 19 juin 2025)
- . Isabelle Lecoivre : référente socio-éducative auprès des jeunes filles du Pôle Féminin au Haillan (à compter du 1^{er} août 2025)
- . Bastien Boudigues, au poste assistant arbitrage (à compter du 18 août 2025)

Concernant les ressources humaines, il est souligné l'importance et l'urgence du recrutement d'un informaticien supplémentaire afin que renforcé le service, à ce jour composé uniquement de Pierre Boquet.

Timothée Johnson intervient ensuite sur l'organisation générale de la LFNA, présentée récemment par le Directeur Général de la Ligue, Christophe Fugerey.

Le Président du district de Haute-Vienne s'interroge sur le non-rattachement à la Direction Générale du responsable juridique de la LFNA, pourtant essentiel en matière de garantie des décisions prises par les instances.

Le Directeur Général, Christophe Fugerey, indique qu'une réunion de direction avec le Président, la Secrétaire Générale, le Trésorier général et leurs adjoints ainsi que le chargé des relations institutionnelles, est organisée tous les lundis, réunion qui a pour objet de faire un point sur les orientations stratégiques qui ne nécessitent pas un appui juridique. De son côté, il organise des réunions ponctuelles de direction avec les deux DG Adjoints, axées principalement sur les ressources humaines.

Il indique se rapprocher très régulièrement du responsable juridique dès qu'un dossier nécessite son expertise.

Le Président François Grenet confirme qu'en l'état actuel de l'organisation mise en place, il n'a pas été envisagé d'intégrer le responsable juridique à la direction générale.

Jonathan Blondy indique ne pas être d'accord avec Timothée Johnson sur son intervention. Jonathan Blondy indique qu'aucun texte n'oblige à intégrer le directeur ou responsable juridique à une direction générale et que la compétence en ressources humaines est du ressort du directeur général. Il regrette également régulièrement l'absence de réponse écrite du responsable juridique (et uniquement des réponses orales). Enfin, Alexandre Gougard rappelle que cela relève de la seule organisation interne de la LFNA.

Nominations dans les commissions fédérales relevant du COMEX 2025-2028

François Grenet félicite les membres de notre territoire, élus au sein des commissions fédérales :

Commission Fédérale de la Coupe de France : Alexandre GOUGNARD et Jean-Claude PUYALT

Commission Fédérale de l'Arbitrage : Président : Jean-Claude PUYALT

Commission Fédérale des Terrains et Installations sportives : Philippe BARRIERE

Comité de Choix des prestataires et des fournisseurs : Alexandre GOUGNARD

Commission Fédérale des Règlements et Contentieux : Timothée JOHNSON

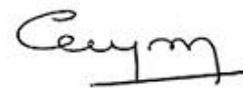
Commission Fédérale de Contrôle des clubs : Serge DORAIN et Frédéric HUGUET

Fin de réunion à 21 h 45.

Le Président, François GRENET



La Secrétaire Générale, Catherine VEYSSY





AFFECTATION DES ARBITRES REGIONAUX SAISON 2025/2026

*LES ARBITRES APPARAISSENT DANS
L'ORDRE DU CLASSEMENT 2024/2025*



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

ARBITRES REGIONAL 1 – GROUPE 1 2024/2025

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
FRAPPREAU Alexandre	Cand F5
DUCASSE Hugo	Cand F5
FLOZE Tanguy	Cand F5
JABLONSKI Clément	R1
SARRIEAU Mathieu	R1
HIRI Samy	R1
ROUMIER Maxime	R1
ROSELIER Kevin	R2
BONNET Bastien	R2 – AS 25/26
LESCAUDRON Romain	R2
SARDIN Lucas	R2
CHARUAU Romain	R2

*LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT
2024/2025*

BERNARD Benjamin	R2 à sa demande
-------------------------	--------------------

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

ARBITRES REGIONAL 1 - GROUPE A
2024/2025

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
FAIVRE Aurélien	R1
EL KHELOUANE Youssef	R1
LESAVRE Sebastien	R1
BISME Damien	R1
JOURDA Cyril	R1
PLAINCHAMP David	R1
MILLET Nicolas	R2
MOURET Christophe	R2
BODIN Gregory	R2
LIEGEON Adrien	R2
BOUDIN Rodolphe	R2
JAUNEAU Bastien	R2

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT
2024/2025

SEGUIN Nicolas	R1
DESLIOT Sebastien	R1
DE SILVIO Loris	R1

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

JAF – CAND JAF

2024/2025

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
BENITO Paul	Candidat Fédéral
DEBARRE Victor	JAF 2
GILLES Fridolin	JAF 2
PUYALT Ruben	JAF 2
DUCOULOMBIER Timothé	R3
FRISCIA Bastien	JAF
GUYOT Naty	JAF
HONNINGER Luc	JAF
LAFAGE Armand	JAF
MIGUELGORRY Mateo	JAF

*LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE ALPHABETIQUE
2024/2025*

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

ARBITRES REGIONAL 2 - GROUPE 1 2024/2025

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
SERRET Adrien	R1
MARI Nathan	R1
CHATELLIER Jérémie	R1
GUILLEBAULT Maxence	R2
COGULET Nicolas	R2
ROUGIER Valentin	R2
BORTOLATO Enzo	R2
COIGNAC Thomas	R2 - Départ
DESSIMOULIE Jimmy	R2
VIDAL Leo	R2
SANCHEZ Mathias	R2 - Repêchage
DAHAN Marouane	R3

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT
2024/2025

PERETTI Mateo	R1
----------------------	----

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

ARBITRES REGIONAL 2 - GROUPE A 2024/2025

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
PRADES Remi	R1
ATIA Zouhayer	R2
CARON Vincent	R2
DELAFORGE Cyrille	R2
AUMONT Alexandre	R2
CHRISTY Cédric	R2
KASSI Tarik	R2
BLANCHARD Arnaud	R3
GASSANT Johnson	R3
DOS SANTOS Patrick	R3
AMASMIR Said	R3

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT
2024/2025

SHELLEKENS Benoit	R2
--------------------------	----

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

ARBITRES REGIONAL 2 - GROUPE B 2024/2025

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
MARY Flavier	R1
RIVASSEAU Quentin	R2
GINGREAU Julien	R2
CHARON Gael	R2
CHAIGNE Christophe	R2
PORCHER Morgan	R2
DEPREZ Alexandre	R2
TOUPLIN Bruno	R2
TROUVE Fabien	R3

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT 2024/2025

LABBEE Lionel	R3 à sa demande
CHAUSSIER Wilfried	R3 à sa demande – AS 25/26
CHALVIDAN Christophe	Arrêt

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

*ARBITRES REGIONAL 2 – GROUPE C
2024/2025*

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
SARRAUTE Romain	R1
BEN MABROUK Karim	R2
SEIDNER Julien	R2
BARROUILLET Loic	R2
ABDOUNE Radouane	R2
BOUBNAN Badr	R2
VALLET Damien	R2
PONS Pascal	R2
MARION Yohan	R3
TERRADE Yann	R3

*LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT
2024/2025*

LE BESQ Sébastien	Arrêt
ISSENMANN Regis	Arrêt

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

ARBITRES REGIONAL 2 – GROUPE D

2024/2025

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
DE CASTRO Manuel	R1
MARTINEZ Louis	R2
PAIGNAC ZANCAN Arnaud	R2
MARTINEZ Mickael	R2
BONNEAU Laurent	R2
GHACHI Rachid	R2
BOURGEOIS Nicolas	R2
MARIE François	R2
NJIKAM VENEMBOUO Jules	R3
LE TORTOREC Cédric	R3
BUTEZ Jean-Pierre	R3

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT
2024/2025

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

ARBITRES REGIONAL 2 – FEMININES

2024/2025

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
AUBOURG Alice	R2
CRUCHON Vanessa	R2

*LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT
2024/2025*

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

ARBITRES REGIONAL 3 – GROUPE 1 2024/2025

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
COUTURIER Morgan	R2
ANDRE Timothée	R2
HERRY Rayan	R3
GANDOIS-BADJI Mathieu	R3
RIBETTE Antoine	R3
CALVO Gaëtan	R3
LARIVET Milan	R3

*LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT
2024/2025*

TALABOT Melvin	R2
LE BASTARD Julien	R3 saison gelée 24/25
RAGER Paul	District

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

ARBITRES REGIONAL 3 – GROUPE 2 2024/2025

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
DELACOUR Victor	R2
BERGER Kevin	R2
DERGUTI Leotrim	R3
POEYDEMENGE Clément	R3
PLANTET Robbin	R3
GROCQ Tanguy	R3

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT 2024/2025

DESCHAMPS Ryan	R2
BORIE Victor	R3 saison gelée 24/25
ROBINEAU Tanguy	R3 saison gelée 24/25
WELTE-LASRY Owen	Arrêt
FERREIRA Eddy	Départ saison gelée 24/25

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

ARBITRES REGIONAL 3 – GROUPE 3 2024/2025

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
SAINT-PIERRE Louis	R2
DEGNON Mawuena Remi	R2
MARIZ Lorenzo	R3
CHERET Mathieu	R3
LABORDE Samuel	R3
PLA Taliesyn	R3
DE JESUS PEDREIRO Nicola	R3
HIRIGOYEN Yonn	R3
MENAGER Martin	District

*LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT
2024/2025*

SEBBANI Sophian	R3 saison gelée 24/25
------------------------	--------------------------

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

ARBITRES REGIONAL 3 - GROUPE A 2024/2025

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
GIRAUDET David	R2
ANGIBAUD Jérôme	R3
BRAMOULLE Mathieu	R3
VANWYNSBERGHE Benoît	R3
BOUCHET Albert	R3
NKAMBA NZINGA Dagit	R3
AGNESE Alexandre	R3
GINGREAU Stephane	R3
VERDON Charly	R3
ABIDERRAHMANE Abderrazak	R3

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT
2024/2025

BEAUFILS Sébastien	District à sa demande
---------------------------	--------------------------

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

ARBITRES REGIONAL 3 - GROUPE B 2024/2025

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
DEMANUELLI Romain	R2
VESSOT Serge	R3
BARTOLOMUCCI Silvio	R3
GRELIER Mathieu	R3
GUITTON Nicolas	R3
ASTIER Laurent	R3
AUZOLAT Jérémie	R3
AZOUAGH Najib	R3
DIALLO Mamadou	R3
CONDULET Mihai	R3
POTIER Jérôme	R3
BERTHONNEAU Steevens	District

*LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT
2024/2025*

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

ARBITRES REGIONAL 3 - GROUPE C 2024/2025

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
MONTEIL Cédric	R2
BENAID Mohammed	R3
HADDOU Kader	R3
BRICE Steven	R3
PIPIER Julien	R3
ZAPPELINI Mickael	R3
BOUGRINI Youssef	R3
BELDJILALI Sidi	R3
GODART Jean-Philippe	District

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT
2024/2025

MADI ABDOU EI Hak	R3 Saison gelée 24/25
VENANCI Alexandre	District à sa demande

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

ARBITRES REGIONAL 3 - GROUPE D 2024/2025

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
NEBOUT Nicolas	R2
DELERUE Dimitri	R3
ARANDA Sandy	R3
GODINEAU Alexandre	R3
CHANTAL Maxime	R3
DHEMNI Adel	R3
RABOISSON Jonathan	R3
BODIAN Amadou	R3
ECH CHARRAT Mohammed Amine	R3
LYAZIDI Camille	R3
OUFRASSI Zakaria	R3
TOUZANI Rachid	District

*LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT
2024/2025*

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

ARBITRES REGIONAL 3 - GROUPE E 2024/2025

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
RIEFEL Jason	R2
RAHIMI Said	R3
KOHLER Mathieu	R3
LACROIX Loic	District à sa demande
N'DIATH Moussa	R3
REKAL Hamza	R3
AYATE Hamid	R3
BASSENE Souleymane	R3
DAUBA Didier	R3
CAMPOS Yohan	District

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT
2024/2025

LANGLADE Aurélien	R3 saison gelée 24/25
--------------------------	--------------------------

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

*ARBITRES REGIONAL 3 – FEMININES
2024/2025*

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
HOORNAERT Priscillia	R2
NIERICHLO Emeline	R3 – AS 25/26
PLA Olympe	R3
POUBLANC Angèle	Cand FFE3
PRUVOST Chloé	Départ

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE ALPHABETIQUE

MUNOZ Marion	R3
---------------------	----

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

AAR1 FFF

2024/2025

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
JEANNOT Jean-Baptiste	Cand AF3
MORISSON Jordan	AA R1 FFF
AIT SAID Idir	AA R1 FFF
DUCLOSSON Olivier	R3 à valider
PALLARUELO Teddy	AA R1 FFF
GRELLIER Julien	AA R1 FFF
DUVAL Aymeric	AA R1 FFF
DESFACHELLES Romain	Repêchage - AA R1 FFF
GICQUEAU Frederic	AA R1
MOGUEN Christian	AA R1
ZAIDY Saad	AA R1

*LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT
2024/2025*

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

*AAR1 - GROUPE A
2024/2025*

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
LAMONTAGNE Jean-Christophe	AA R1 FFF
CAMARINHA Rui	AA R1 FFF
LORANDIN Anthony	AA R1
PAQUEREAU Stephane	AA R1
PALMIER Sebastien	AA R1
FONTENIL Benoit	AA R1
CAMONTES Thomas	AA R1
CHAIGNE Sebastien	AA R2

*LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT
2024/2025*

LESCARRET Eric	Arrêt
BETON Alexandre Jean	District à sa demande

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

*AAR1 - GROUPE B
2024/2025*

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
DESTRUHAUT Patrick	AA R1 FFF
REY Nicolas	AA R1 FFF
LAMARE Nicolas	AA R1
EL HASSAK Adil	AA R1
SOUDANI Tayeb	AA R1
TAMISIER Nicolas	AA R1
LEITE André	AA R1
AMMARI Jamal	AA R2

*LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT
2024/2025*

ZIAD Hassan	AA R1 saison gelée 24/25
FOUGEU Arnaud	AA R2
LAFAYE Joel	Arrêt

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

*AAR2 - GROUPE A
2024/2025*

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
DAUSSEING Laurent	AA R1
OUEDRAOGO Aboubacar	AA R2
ABID Djaoued	AA R2
MARCOMBE Guillaume	AA R2
MERIOUA Hakim	District

*LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT
2024/2025*

AUTIN Thierry	Arrêt
ROLLIN Youenn	District
LABARUSSIAS Bastien	District

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

*AAR2 - GROUPE B
2024/2025*

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
RAHOUI Mourad	AA R1
RICHARD Stephane	AA R2
DESCHAMPS Joris Emeric	AA R2
ABID Houari	AA R2
ROUSSEAU Mathieu	AA R2
BOUZIDI Adrien	AA R2

*LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT
2024/2025*

GALICHET Thibaut	AAR2 saison gelée 24/25
LAGHZAOUI Rachid	District
BRUN Christopher	AAR2 reprise en cours de saison

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

*AAR2 - GROUPE C
2024/2025*

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
CHAGRA Ahmed	AA R1
GLAUNEZ Jean-Luc	AA R2
RICHOMME Pierre	AA R2
SOW Mohamadou	AA R2
BELLANDI Eric	AA R2
MARQUES Carlos	AA R2
SAMARITANO Fabrice	AA R2

*LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT
2024/2025*

EL GUENAOUI Abdellah	AA R2 saison gelée 24/25
MARQUET Quentin	AA R2 saison gelée 24/25
PINEAU Laurent	Arrêt

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

*AA - FEMININES
2024/2025*

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
JALLAT Marina	AA R1

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
LAFARGE Barbara	AA R2
MARECHAL Mathilde	AA R2 saison gelée 24/25
NIERICHLO Ingrid	AA R1
RABEAU BONHOMME Maureen	Cand AFFE2 et AAR1

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE ALPHABETIQUE

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION REGIONALEDES ARBITRES

PASSERELLES JAR => R3 et AAR2 2025/2026

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
DANTHEZ Lauric	R3
MATHIEU Tom Elie	R3
PEREZ Iban	R3
BUSTREAU Théophile	R3
CHABOSSEAU Hugo	R3
LHUILIER Martin	R3
EL KHIDRI Zakaryae	R3
GIRAUD Axel	R3
CLAVEAU Hugo	R3
LHERAUD Goulwen	JAR
DA COSTA Remi	R3*
GAUTREAU Julien	JAR
HENRI Lilian	R3*
MARTIN Matteo	R3*
PERROGON Chloé	R3*
TEYTAUD Tom	R3*
BEAMONTE Marion	District
COURTADIOU Thibault	AA R2**
MEYER Laure	AA R2**
FARNIER Soline	AAR2* **

**sous réserve de valider le terrain en 25/26*

*** sous réserve de validation des tests théoriques 25/26*

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION REGIONALEDES ARBITRES

*Cand JAR
2024/2025*

NOM Prénom	Affectation 2025 / 2026
ABDOU Abraham	JAR
BERTOU Eloy	JAR
BIGNOLLES Quentin	JAR*
BOR Musa	JAR
CHABERNAUD Maxence	JAR
DAUTRICHE Florian	JAR
DEMENE Anaïs	JAR
EL HAMDANI Aniss	JAR
JAQUET Raphael	JAR
JOUDIOU Vladimir	JAR
LABADIE Charlie	JAR
LACOTE Camille	JAR
LACOUÉ Swann	Arrêt
LAMEAUX Arthur	JAR
LEBOULLENGER Maxence	JAR*
LEZE Delphine	JAR
NEDELEC Baptiste	JAR
PINARD Marwane	JAR
RIGAUD Kevin	JAR
RIGAUD Kylian	JAR
RODRIGUES Thomas	Arrêt
ROLLAND Arthur	JAR
TAMBAC Denis	JAR
BOURGADE Thibault	JAR - SSFA
BOUTIN Adrien	JAR - SSFA
ROBIN Joé	JAR - SSFA

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE ALPHABETIQUE

**sous réserve de validation du terrain*

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

CANDIDATS R3 - 2024/2025

(Tests théoriques validés en 2023/2024)

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
AUDIER Paul	R3
BROSSEAU Jeremy	R3
CHAHID Oussama	R3
CHARBLEYTOU Cédric	District
DIAS GUINET Adrien	R3
DUGOUJON Nathan	R3
GALLAS Anthony	R3
GANDAIS Anthony	R3
GAURY Jordan	R3
GERMANAUD Baptiste	R3
IGOUZOUL Abdelaziz	R3
JOUVENOT Joan	R3
LESSENOT Sylvain	R3
MESSAOUDENE Kader	R3
METAIS Kevin	R3
MIGNOT Nicolas	R3
PARILLAUD Clément	R3
PETIT Nicolas	R3
PLANQUE Remy	R3
SIRAT Daniel	R3

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE ALPHABETIQUE

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

CANDIDATS AAR2 – 2024/2025

(tests théoriques validés en 2023/2024)

NOM Prénom	Affectation 2025 / 2026
ASRIH Foad	AA R2
BOURSEAU Lucas	AA R2
DERDOUCHE Mohamed	AA R2
DEVOS Mikael	AA R2
EL GHOUL Abdenour	AA R2
EPAIN Loic	AA R2
GUIMARD Christophe	AA R2
KECHAD Ahmed	AA R2
LAMARE Ynes	AA R2
LEPROUST Theo	AA R2

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE ALPHABETIQUE

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

CANDIDATS JAR 2025/2026

(tests théoriques validés en 2024/2025)

NOM Prénom	Affectation 2025 / 2026
AGUINET Remi	JAR
ALMEIDA Mattin	Cand JAR
AMAURENA Gorosurreta Gabin	Cand JAR
ANICETO David	Cand JAR
BRANTE Thimothe	Candidature non retenue
CHAIBI Yassine	JAR
CORROYER Jimmy	Cand JAR
DAHMAN Mohamed	Cand JAR
DANDI Thomas	Cand JAR
DE LA NOE Emerick	Candidature non retenue
DOUCET Gael	Candidature non retenue
FAGLIN MONTERO Ilan	Cand JAR
FONTAINE Jules	JAR
GABANA Lilian	Cand JAR
GARCIA Pablo	Cand JAR
GOMEZ Jules	Cand JAR
GRANGER Nolan	JAR
HUAT NOTAT Marco	Cand JAR
KAHOUL Yanis	Cand JAR
KIJOWSKI François	Cand JAR
LATRY Benjamin	Cand JAR
LECENES Kirill	Cand JAR
LEGRAND Mathis	Cand JAR
LEVEAU Raphael	Cand JAR
MADEUX Theotime	Cand JAR
MAITRE Robin	Cand JAR
MOMPEAN TOISON Xavier	Cand JAR
MONGABURE Theo	Cand JAR*
STYNS Lucas	Cand JAR
TERRASSON Romain	Cand JAR
THOUVENIN Paul	Cand JAR
TRABICHET Matheo	Candidature non retenue
VALANTIN GOMES Matheo	JAR
YAZAR Arda	Cand JAR

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE ALPHABETIQUE

**sous réserve de validation des tests physiques*



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

CANDIDATS R3 2025/2026

(tests théoriques validés en 2024/2025)

NOM Prénom	Affectation 2025 / 2026
AFKIR Abdelatif	Cand R3
BARRY Maguette	Cand R3
BISSIRIEIX Max	Cand R3
CELEREAU Florian	Cand R3
CENBER Berkan	Cand R3
DA CUNHA Anthony	Cand R3
DARAN Sylvain	Cand R3
DELMAS Benjamin	Cand R3
DEMASSIEUX Alexandre	Cand R3
DRAKE BROCKMAN Alan	Cand R3
DROINEAU Julien	Cand R3
EL ASSALI Abdelillah	Cand R3
EL BEDOUI Habib	Cand R3
FEKROUN Inel	Candidature non retenue
GEAY Herve	Cand R3*
GILBERT Florian	Cand R3
GOMECE Yusuf	Candidature non retenue
HEE François	Cand R3
KALKAS Ali	Cand R3
KARAKA Hakan	Cand R3
KOCAT Ferhat	Cand R3
LAFUGAT Thibault	Cand R3
MAINGUENEAU Jonathan	Cand R3
PAIN Sebastien	Cand R3
SCHRODER Arnaud	Cand R3*
TLEMSANI Aymane	Cand R3
VERGNION Raphael	Cand R3

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE ALPHABETIQUE

**sous réserve de validation des tests physiques*

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

CANDIDATS AA R2 2025/2026

(tests théoriques validés en 2024/2025)

NOM Prénom	Affectation 2025 / 2026
BOUBAD Az Eddine	Cand AA R2
DANIEL Arnaud	Candidature non retenue
EL ABADI Hatim	Candidature non retenue
HEBERT Guillaume	Cand AA R2
KARZAZI Abdellatif	Cand AA R2
LAGOUARDETTE Romain	Cand AA R2
MANAA Mahdi	Cand AA R2
OUVRARD Frederic	Cand AA R2*
PUTREGAI Alexandru	Cand AA R2
RAYMOND Loïck	Cand AA R2
SEMCZYSZYN Frederic	Cand AA R2*
VIAULT Louis	Cand AA R2

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE ALPHABETIQUE

**sous réserve de validation des tests physiques*

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

JAR Candidature JAF

NOM Prénom	Affectation 2025 / 2026
BRANDELY Lucas	Cand JAF - LFNA
DOYEN Noah	Cand JAF - LFNA
GURSAL Ilyas	Cand JAF - SSFA Limoges
PAUL Corto	Cand JAF - SSFA Merignac
SORNET Nathan	Cand JAF - LFNA
VANCOILLIE Lillian	Cand JAF - LFNA
VINCELOT Antonin	Cand JAF - SSFA Niort
AIT SAID Aylan	JAR
AIT SAID Ewen	JAR
AIT SAID Sehan	JAR
ALMEIDA Tiago	JAR
BLONDEL Alan	JAR
BOUSQUET Jean	JAR
DANTHEZ Ilan	JAR
DAVID Erwan	JAR
DE VOLDER Hugo	JAR
EL KHIDRI Mohamed	JAR
HOUIS Eloan	JAR
LE DEVEHAT Theo	JAR
LE FLOCH Arnaud	JAR
LEBLANC Clément	JAR
LOUEDEC Kivyann	JAR
MARIAUD Simon	JAR
MEUNIER Noah	JAR
VERON Tyméo	JAR
COUTANT VAMBERT Laurick	JAR*
CIVRAIS Mathieu	District Absence aux tests Physiques et Théoriques
MAKBOUL Manssour	Départ
EL ALI Hamza	Départ

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport

**sous réserve de validation des tests théoriques*



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

JAR Hors Candidature JAF

NOM Prénom	Affectation 2025 / 2026
BORDRON Adele	JAR
CHANTAVONG Christophe	Départ
CHAUDRON Louis	JAR
DAUTRICHE Coralie	JAR
DEGARDIN Oyhan	JAR
HENNEQUIN Hayden	JAR
KERBORIOU Maya	JAFFE
LASMARRIGUES Alexia	JAR
MEPONTE Lily	Cand JAFFE
QUENIART Leeloo	District Absence aux tests Théoriques
RAGEAU Romane	JAR
BUYUKBEKTAS Yasin	JAR
DERGUTI Bléon	District Absence aux tests Physiques
LE MAU Quentin	District Absence aux tests Physiques
ROUDIER Clément	Arrêt
MORISSET LE DUIGOU Antonin	JAR
PAPIN Axel	JAR - Retour Année Sabbatique
PASQUIER Noah	District - Retour Année Sabbatique
PISSY Mael	JAR - Retour Année Sabbatique
PLA Anyngan	JAR - Retour Année Sabbatique
HASSAN Justin	JAR Saison gelée
CABANNES Clément	District

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

PASSERELLE FEMININES

NOM Prénom	Affectation 2025/2026
BALAS Anouk	Passerelle JAR - Terrain à valider
BRUN Loanna	Passerelle AAR2 - Terrain à valider
FOURCADE Laura	Passerelle JAR - Terrain et tests physiques à valider
GAUTIER Sarah	Passerelle AAR2 - Terrain à valider
MERZEAU Manon	JAR - SSFA
SIAD Héléna	JAR - SSFA - Cand JAFFE
THIRANT Manon	Passerelle AAR2 - Terrain à valider
VALOT LHEUREUX Enora	JAR - SSFA

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE ALPHABETIQUE

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport

Le 2 juillet 2025									
DATES	FUTSAL								
	La Commission FUTSAL est souveraine pour replacer, aux dates laissées libres sur ce calendrier, des rencontres qui ne se seraient pas jouées aux dates prévues								
SEMAINE (du lundi au samedi)	PHASE ACCESSION NATIONALE EN D2 FUTSAL	REGIONAL 1 1 poule de 12	REGIONAL 2 x poules de x équipes	Championnat Seniors Féminin Futsal	Championnat Masculin U18 Futsal	Coupe Nationale Futsal	Coupe Nationale Féminine Futsal	Coupe Nationale U18 Futsal	Coupe Nouvelle- Aquitaine Futsal
Du 25 au 30 Août 2025									
Du 01 au 06 Septembre 2025									
Du 08 au 13 Septembre 2025		TROPHEE DES CHAMPIONS							
Du 15 au 20 Septembre 2025		Journée 1							
Du 22 au 27 Septembre 2025		Journée 2							
Du 29 Septembre au 04 Octobre 2025		RATTRAPAGE				TOUR 1			
Du 06 au 11 Octobre 2025		Journée 3							
Du 13 au 18 Octobre 2025		Journée 4							
Du 20 au 25 Octobre 2025		RATTRAPAGE				TOUR 2			
Du 27 Octobre au 01 Novembre 2025		Journée 5							
Du 03 au 08 Novembre 2025		Journée 6							
Du 10 au 15 Novembre 2025		Journée 7							
Du 17 au 22 Novembre 2025		RATTRAPAGE				TOUR 3			
Du 24 au 29 Novembre 2025		Journée 8							
Du 01 au 06 Décembre 2025		Journée 9							
Du 08 au 13 Décembre 2025		RATTRAPAGE				FINALE REGIONALE			
Du 15 au 20 Décembre 2025		Journée 10							
Du 22 au 27 Décembre 2025		TREVE HIVERNALE							
Du 29 Décembre 2025 au 03 Janvier 2026		TREVE HIVERNALE							
Du 05 au 10 Janvier 2026		Journée 11							
Du 12 au 17 Janvier 2026		RATTRAPAGE				1er Tour Fédéral			
Du 19 au 24 Janvier 2026		Journée 12							
Du 26 au 31 Janvier 2026		Journée 13							
Du 02 au 07 Février 2026		Journée 14							
Du 09 au 14 Février 2026		RATTRAPAGE				1/16èmes de Finale	FINALE REGIONALE	FINALE REGIONALE	TOUR 1
Du 16 au 21 Février 2026		Journée 15							
Du 23 au 28 Février 2026		Journée 16							
Du 02 au 07 Mars 2026		Journée 17					1/8èmes de Finale		
Du 09 au 14 Mars 2026		RATTRAPAGE				1/8èmes de Finale		1/8èmes de Finale	TOUR 2
Du 16 au 21 Mars 2026		Journée 18							
Du 23 au 28 Mars 2026		Journée 19							
Du 30 Mars au 04 Avril 2026		Journée 20				1/4 de Finale	1/4 de Finale	1/4 de Finale	
Du 06 au 11 Avril 2026		Journée 21							
Du 13 au 18 Avril 2026		RATTRAPAGE							TOUR 3
Du 20 au 25 Avril 2026		Journée 22				1/2 Finales		1/2 Finales	
Du 27 Avril au 02 Mai 2026		RATTRAPAGE							1/4 de Finale
Du 04 au 09 Mai 2026		Play-Offs - 1/2 Finales					1/2 Finales		
Du 11 au 16 Mai 2026	Désignation accident le 18 mai	Play-Offs - FINALE				FINALE		FINALE	
Du 18 au 23 Mai 2026	Tour Préliminaire								1/2 Finales
Du 25 au 30 Mai 2026	PAN : ALLER								
Du 01 au 06 Juin 2026	PAN : RETOUR								
Du 08 au 13 Juin 2026									
Du 15 au 20 Juin 2026							FINALE		
Du 22 au 27 Juin 2026									

Coupes Nationale et Régionale Futsal : le nombre de tours de Coupe peut varier en fonction du nombre de clubs engagés.

CHAMPIONNAT FUTSAL REGIONAL 1

2025/2026	<u>1 poule unique de 12 équipes</u>
2026/2027	<u>1 poule unique de 12 équipes</u>
Si aucune montée en D2	<u>12 Equipes</u> Equipes classées de 1 à 10 R1 – (10) Equipes classées 1 ^{ère} et 2 ^{ème} de la phase d'accession – (2)
Si une montée en D2	<u>12 Equipes</u> Equipes classées de 2 à 11 R1 – (10) Equipes classées 1 ^{ère} et 2 ^{ème} de la phase d'accession – (2)

CHAMPIONNAT FUTSAL REGIONAL 2

2025/2026	<u>2 poules de 6 ou 7 en 1^{ère} phase</u> <u>2 poules de 6 ou 7 équipes « accession en R1 + Maintien / rétrogradation en R2 » en 2^{nde} phase</u>
2026/2027	<u>2 poules de 6, 7 ou 8 équipes</u>

1 - Organisation

La C.R. FUTSAL régionale est chargée de l'organisation des championnats et des phases d'accession.

2 - Constitution des poules régionales

Les poules sont constituées par la C.R. FUTSAL et validées par le comité de direction de la LFNA dans un délai raisonnable, la date limite d'engagement étant fixée sur Footclubs chaque saison par la commission.

Par la suite, seule une décision de justice s'imposant à la LFNA ou l'acceptation d'une proposition de conciliation peut conduire à diminuer ou augmenter le nombre d'équipes composant les poules.

Dans cette hypothèse et au terme de la saison concernée par cette décision :

Les modalités d'accession en division supérieure ne sont pas modifiées si un groupe comprend un ou deux clubs supplémentaires ; en revanche le nombre de descentes de ce groupe est augmenté du nombre équivalent de club(s) supplémentaires(s) qui lui avait été attribué. Cette ou ces relégations supplémentaires sont successivement répercutées dans les différents niveaux des compétitions régionales, sauf lorsque la descente supplémentaire issue de l'application de l'alinéa précédent suffit à combler la place laissée vacante par le club intégré au niveau supérieur en début de saison. Par exemple, si la R2 compte un club en moins à la suite d'un club ajouté en R1, la descente supplémentaire de R1 vient combler le manque d'un club en R2. La descente supplémentaire n'est donc pas répercutée en district.

3 - Accessions

Régional 1

Le BELFA ayant désigné **un seul club de Nouvelle-Aquitaine** autorisé à disputer la phase d'accession Nationale D2, la section indique que l'équipe classée 1^{ère} à l'issue des Play-offs est désignée comme celle participant à la phase d'accession Nationale en Division 2.

Le titre de champion est attribué à l'équipe vainqueur des play-offs.

Régional 2

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de la phase d'accession R1 accéderont à ce niveau

Dispositions communes

De ce fait, lorsqu'une équipe classée première ou étant dans les positions d'accession est empêchée d'accéder au niveau supérieur ou y renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe suivante (selon le classement et les règles de départage fixées à l'article 14 des RG de la LFNA) qui accède au niveau supérieur et ainsi de suite si la ou les équipes suivantes ne peuvent accéder.

Aucun club ne peut engager plus d'une équipe à un même niveau de compétition.

4 - Rétrogradations

Régional 1

Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} sont automatiquement rétrogradées au niveau inférieur.

L'équipe classée 11^{ème} pourra obtenir un maintien en R1 si l'équipe disputant le barrage d'accession en D2 Futsal accède à ce niveau national.

Un club refusant, avant le 15 septembre de la saison en cours, sa participation à une épreuve dans laquelle il s'est maintenu sportivement est rétrogradé.

Une équipe rétrogradant d'un championnat ne peut être remplacée par une autre équipe du même club en position d'y accéder. L'équipe reléguée est versée dans le championnat de niveau immédiatement inférieur et entraîne la rétrogradation de l'équipe réserve si celle-ci devait se maintenir.

Régional 2

L'équipe classée dernière de la poule de maintien/rétrogradation de R2 est automatiquement rétrogradée au niveau inférieur.

5 – Système de l'épreuve

A - Régional 1

La saison se déroule en deux phases avec, en première phase, un championnat aller-retour et un décompte des points détaillés dans l'article 6 des présents règlements.

La commission, afin de donner plus d'enjeu en fin de saison pour le championnat Futsal R1, a décidé de mettre en place des **Play-offs** qui permettront de désigner le club qui sera transmis à la F.F.F. pour participer au barrage d'accession en D2 Futsal.

La formule est la suivante :

- **1/2 Finales** : club classé 1^{er} recevra club classé 4^{ème} – club classé 2^{ème} recevra club classé 3^{ème}
- **FINALE** : vainqueur de chaque 1/2 finale sur le terrain du club ayant obtenu le meilleur classement à l'issue de la phase régulière.

B - Régional 2

Première phase :

Les équipes de chaque poule se rencontrent par matchs ALLER/RETOUR. A l'issue de cette première phase est créée une seconde phase.

Seconde phase :

Les 6 meilleures équipes ayant obtenu le meilleur classement dans chacune des deux poules (3 par poule) à l'issue de la première phase sont qualifiées pour disputer la poule d'accession en R1. A l'issue de ce nouveau championnat en matchs ALLER/RETOUR, les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} accèdent directement au championnat R1 (*).

Les 3 ou 4 dernières équipes (classées de 4 à 6 ou 7 lors de la première phase) sont qualifiées pour disputer la poule de maintien/rétrogradation. A l'issue de ce nouveau championnat en matchs ALLER/RETOUR, l'équipe classée dernière sera automatiquement rétrogradée en District.

6 – Décompte des points

Phase régulière :

Le classement se fait par addition de points qui sont comptés comme suit :

Match gagné **3** points

Match nul **1** point

Match perdu **0** point

Match perdu par pénalité ou par forfait **Retrait d'1 point**

En cas de match perdu par pénalité, le club adverse obtient le gain du match dans les cas suivants :

- a) S'il avait formulé des réserves conformément aux dispositions des articles 142 ou 145 des Règlements Généraux et qu'il les avait régulièrement confirmées,
- b) S'il s'agit d'une des infractions qui permettent l'évocation par la Commission compétente, dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux.
- c) Décisions prises par la Commission de Discipline ou la Commission des compétitions. Il bénéficie du maintien des buts marqués au cours de la partie, buts dont le nombre est en tout état de cause fixé à un minimum de 3. Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés.

Dans le cas où la perte du match intervient à la suite d'une réclamation formulée dans les conditions fixées par l'article 187.1 des Règlements Généraux :

- le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match,
- il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre,
- les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés.

d) Un match perdu par forfait est réputé l'être par 3 buts à 0.

7 – Classement

En cas d'égalité de points, le classement des clubs participant au sein d'une même poule est établi selon les dispositions de l'article 14 des RG de la LFNA.

8 – Forfait

- a) Lorsqu'en cours d'épreuve, un club est exclu du Championnat, déclaré forfait général, mis hors compétition, et déclassé, il est classé dernier et comptabilisé comme tel :
 - Une équipe déclarant plus de deux forfaits au cours d'une épreuve sera considérée comme forfait général et sera donc automatiquement rétrogradée en division inférieure à la fin de la saison. Si à l'occasion d'une des deux dernières rencontres de l'épreuve, l'équipe déclare son 3ème Forfait ou déclare son Forfait Général, les résultats acquis face à cette équipe restent valables pour les autres clubs. L'éventuelle rencontre restante non jouée serait alors réputée gagnée 3 à 0 pour l'autre club.
 - Dans l'hypothèse où le 3ème Forfait ou la déclaration de Forfait Général de cette équipe surviendrait antérieurement, l'ensemble des résultats qu'elle a obtenus seraient annulés.

- b) Un club déclarant forfait doit en aviser son adversaire, et la ligue régionale de toute urgence, par écrit, sans préjuger des pénalités fixées par la commission des compétitions.
- c) Si un club ne peut présenter son équipe sur le terrain à l'heure fixée, en raison de circonstances exceptionnelles dûment constatées, et alors que toutes les dispositions ont été prises pour arriver au lieu de la rencontre en temps utile, le délégué et l'arbitre jugent si le match peut se jouer. En tout état de cause, tout doit être mis en œuvre pour que la rencontre puisse se dérouler.
- d) La C.R. LITIGES et CONTENTIEUX est seule habilitée à prendre la décision de faire jouer le match, ou de prononcer le forfait si le match ne s'est pas déroulé.
- e) Une équipe se présentant sur le terrain avec moins de 3 joueurs pour commencer le match est déclarée forfait.
- f) Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de trois joueurs, elle est déclarée battue par pénalité.
- g) Toute équipe ayant abandonné le terrain en cours de partie est considérée comme battue par pénalité. La Commission compétente ne peut toutefois systématiquement appliquer cette disposition si elle estime que l'abandon du terrain par une équipe résulte d'évènements graves et irrésistibles qui ne sont pas de son fait.
- h) Tout club déclarant forfait pour un match doit rembourser à son adversaire les frais occasionnés, sans préjuger d'une pénalité et/ou d'une amende pouvant être fixée par la Commission des compétitions.

9 – Durée

La durée d'un match pour le niveau R1 FUTSAL est de 40 minutes divisée en deux périodes de 20 minutes (temps de jeu effectif avec chronométrage).

La durée d'un match pour le niveau R2 FUTSAL est de 50 minutes divisée en deux périodes de 25 minutes. Entre les deux périodes, une pause d'une durée maximale de 15 minutes est observée.

10 – Chronométrage

Régional 1 :

Les clubs engagés au niveau R1 et conformément au paragraphe précédent, devront être munis d'un système de chronométrage pour chaque rencontre à domicile et dont l'utilisation revient à un dirigeant bénévole du club recevant.

En cas de panne du système de chronométrage pendant la rencontre, l'arbitre assistant sera chargé de chronométrer le restant de la période à l'aide d'un chronomètre manuel, en arrêtant celui-ci à chaque fois que le ballon n'est plus en jeu et en le redémarrant à chaque fois qu'il est à nouveau remis en jeu et ceci jusqu'à la fin de la période de jeu en cours. Cette procédure devra être respectée indépendamment du moment auquel survient la panne et indépendamment de la période de jeu. Enfin, elle sera également appliquée en cas de panne du système de chronométrage avant le début de la rencontre.

Régional 2 :

Les clubs engagés au niveau R2 resteront à un système sans utilisation du chronométrage pour définir un temps de jeu (voir point 9).

11 - Horaires

Dès les calendriers des compétitions parus, le club recevant réservera des créneaux de salle permettant au club visiteur d'assurer son trajet en toute sécurité et sa venue dans des délais convenables.

Les clubs R1 ne pourront évoluer au-delà d'un créneau fixé à 21h30 en raison du nouveau mode de chronométrage. En cas d'impondérable et en toute exception, une tolérance pourra être accordée par la Commission organisatrice.

Dès les créneaux obtenus, le club recevant informera le service compétitions de la LFNA, en charge du suivi administratif des rencontres, pour valider ceux-ci pour la saison concernée. En cas de difficulté majeure d'obtention d'un créneau, la rencontre sera inversée.

12 – Calendrier

Le calendrier général de la saison arrêté par le Comité Directeur fixe les semaines pour les journées de championnats. Les matchs remis ou à rejouer se disputent à des dates fixées par la section FUTSAL régionale.

Le calendrier général des rencontres est affiché sur le site de la Ligue et adressé en début de saison à chaque club engagé dans les compétitions régionales.

La date prévue ne peut plus être modifiée, sauf cas exceptionnel apprécié par la section FUTSAL régionale.

Un club (recevant ou visiteur) peut demander qu'un match se déroule un autre jour ou à une autre heure que ceux prévus à l'agenda des rencontres ; la demande, motivée sur Footclubs et nécessitant l'accord du club adverse, doit parvenir à la commission des compétitions au plus tard 7 jours avant la date de la rencontre.

Tout manquement aux délais visés par les différents alinéas ci-dessus pourra entraîner un refus ou, en cas d'accord, des frais de dossier, dont le montant est fixé par Ligue. La commission des compétitions, en tout état de cause, prendra la décision définitive pour toute modification de date ou d'horaire.

Les levers de rideau sont autorisés par la LFNA.

Les compétitions FUTSAL ligue ont priorité sur les compétitions FUTSAL district.

13 - Joueurs et équipements individuels

a) Chaque équipe sera composée de 5 joueurs et de 7 remplaçants, gardien de but compris. Seuls les licenciés F.F.F. peuvent participer (présentation obligatoire des licences – à défaut : pièce d'identité + certificat médical).

Ne pourront participer aux rencontres que les joueurs licenciés au club dans la catégorie Seniors ou ayant la possibilité de pratiquer médicalement en Seniors.

b) Chaque club devra avoir 2 jeux de maillots de couleur différente et être équipé de chaussures appropriées (de préférence avec semelles blanches par respect des installations). Si les couleurs indiquées dans leur demande d'engagement prêtent à confusion, le club recevant doit utiliser une autre couleur. Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçants et pour respecter les procédures de remplacement. Chaque joueur remplacé doit prendre la chasuble du joueur qui le remplace. Le numéro au dos des maillots est d'une hauteur minimum de 20 cm, maximum de 25 cm et d'une largeur minimum de 3 cm, maximum de 5 cm.

c) **Les protège-tibias, brassard du capitaine sont obligatoires** ; d'autres, facultatifs et encadrés (couleurs notamment) : chemises, cuissards, surchaussettes, etc... ; et d'autres, interdits : tous bijoux. Le capitaine de chaque équipe doit porter un brassard apparent d'une largeur n'excédant pas 4 cm, et d'une couleur contrastant avec son maillot.

d) L'équipe recevante fournit le ballon du match, sous peine de match perdu. Elle doit en proposer plusieurs à l'arbitre. Le type de ballon utilisé doit être conforme à la loi II des lois du jeu Futsal.

14 – Qualification et participation

- a) Les joueurs doivent être qualifiés en conformité avec leur statut et **posséder obligatoirement une licence FUTSAL**.
- b) Pour tous les joueurs, les remplacements sont volants. Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants.
- c) Le nombre total de joueurs étrangers, non ressortissants de l'Union Européenne ou de, l'Espace Économique Européen ou de pays disposant d'accord d'association ou de coopération avec l'Union Européenne, inscrits sur la feuille de match ne peut excéder deux.
- d) Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la FFF
- e) Avant chaque rencontre, les arbitres procèdent à un contrôle des licences et vérifient l'identité des joueurs, selon les modalités fixées à l'article 141 des Règlements Généraux.
- f) Tout club a la possibilité de poser des réserves qui, pour être recevables, doivent être émises et confirmées selon les dispositions des articles 141, 142 et 143 des Règlements Généraux. Par ailleurs, des réclamations peuvent être formulées conformément aux dispositions de l'article 187 alinéa 1 des Règlements Généraux de la FFF.
- g) Le nombre de joueurs titulaires d'une double licence « Joueur », au sens de l'article 64 des Règlements Généraux de la FFF n'est pas limité en phase régulière R1 et R2, **sauf pour le play-off R1 dont la limite sera fixée à 4.**
- h) Le club ne pouvant présenter la liste de ses licenciés devra obligatoirement présenter à l'arbitre désigné une pièce d'identité et un certificat médical de chaque joueur ou à défaut sa demande de licence.
- i) Une journée de championnat FUTSAL est échelonnée sur une semaine (numéro de la semaine du lundi au dimanche)
-

15 – Purge des sanctions

Les modalités de purge d'une sanction sont définies par l'article 226 des règlements généraux de la FFF. En rappelant que pour les joueurs évoluant en futsal, les sanctions inférieures ou égales à deux matches de suspension ferme sont exclusivement purgées dans la pratique où elles ont été prononcées (football libre, futsal, entreprise ou loisir). Les avertissements au futsal ne sont pas cumulables avec les autres pratiques et inversement.

16 – Arbitres et délégué

a) Pour l'ensemble des rencontres, les arbitres sont désignés par la Commission régionale d'Arbitrage parmi les arbitres spécifiques Futsal.

b) En l'absence de l'arbitre principal, celui-ci est remplacé exclusivement par le second arbitre désigné. En cas d'absence du second arbitre désigné, l'arbitre principal doit arbitrer seul. En cas d'absence des deux arbitres désignés, la rencontre est automatiquement reportée à une date ultérieure. En aucun cas, un bénévole ne peut officier.

c) L'arbitre doit visiter l'aire de jeu 1 heure avant la rencontre et faire procéder au traçage du terrain si manquement.

d) La désignation d'un délégué est automatique pour tous les matchs de Régional 1 et Régional 2.

Le délégué est spécialement chargé de veiller à l'application du règlement de l'épreuve, et à la bonne organisation de la rencontre. Il est tenu d'adresser également à la Ligue, dans les 24 heures suivant la rencontre, l'original de son rapport, sur lequel sont consignés :

- les incidents de toute nature qui ont pu se produire
- les moyens qu'il suggère pour en éviter le renouvellement

e) Les frais d'arbitrage par match sont réglés aux arbitres par virement bancaire directement par la ligue. En fin de saison, les frais sont repartis entre les équipes participantes au sein d'une même poule.

17 – Désignations et obligations

a) La présence sur le banc de touche, en plus des joueurs remplaçants, est limitée pour chaque club à 3 licenciés parmi les personnes suivantes : dirigeant, entraîneur, entraîneur adjoint, assistant médical.

b) Les équipes sont obligatoirement encadrées par un dirigeant majeur responsable et désigné par le club inscrit sur la feuille de match.

c) La composition des équipes devra être inscrite sur la FMI 30 minutes avant le coup d'envoi.

d) Les questions relatives à la discipline des joueurs, éducateurs, dirigeants, supporters ou spectateurs à l'occasion de la rencontre sont jugées, en premier ressort, par la Commission de Discipline, conformément au Règlement Disciplinaire en annexe des Règlements Généraux.

18 – Réserves et réclamations

Les réserves et réclamations doivent être formulées conformément aux règlements généraux et de la FFF et de la LFNA.

19 - Sécurité

Conformément notamment aux dispositions des articles L.332-1 à L.332-21 du Code du Sport, ainsi que de la loi d'orientation et de sécurité du 21 janvier 1995, l'organisateur de manifestation sportive est responsable de la sécurité des participants ainsi que de celle du public. Il engage sa responsabilité notamment au regard de l'article 129 des Règlements Généraux qui lui impose une obligation de résultats.

En sa qualité d'organisateur, le club recevant s'engage à assurer :

- la sécurité et l'accueil du public dans des conditions satisfaisantes
- la sécurité des acteurs du jeu : les équipes en présence et les officiels
- la sérénité de la rencontre
- la prévention de la violence
- la synergie entre les partenaires (organisateur – sécurité publique – secours)

Néanmoins, le club visiteur ou jouant sur terrain neutre est responsable des faits commis par ses supporters.

20 – Prérogatives C.R. FUTSAL LFNA

Tous les cas non prévus par le présent règlement sont traités en première instance par la C.R. FUTSAL sous contrôle de la commission des compétitions et sur conseil du service juridique de la LFNA.

	D1 Arkema	Seconde Ligue	D3	CNF U19	Phase Accession en D3	Régional 1	Régional 2	Coupe de France Féminine	Coupe Nouvelle-Aquitaine Féminine			
Important ! La Commission des Compétitions Féminines est souveraine pour replacer, aux dates laissées libres sur ce calendrier, des rencontres qui ne se seraient pas jouées (intempéries, cas exceptionnel) aux dates prévues. Rencontres le dimanche (ou le samedi soir) pour les Seniors.												
Dimanche												
17/08/2025												
24/08/2025												
31/08/2025								Tour préliminaire ??				
07/09/2025			J1	J1				TOUR 1				
14/09/2025			J2	J2		J1	J1					
21/09/2025			J3	J3		J2	J2					
28/09/2025			J4	J4		RAT	RAT	TOUR 2				
05/10/2025			J5	J5		J3	J3					
12/10/2025			J6	J6		J4	J4					
19/10/2025			CFF	MR		RAT	RAT	TOUR 3				
26/10/2025			MR	MR		J5	J5					
Samedi 01/11/2025 (Toussaint)												
02/11/2025			MR	MR		RAT	RAT	Finale Régionale	TOUR 1			
09/11/2025			J7	J7		J6	J6					
Mardi 11/11/2025 (Armistice)												
16/11/2025			J8	J8		J7	J7					
23/11/2025			MR	J9		RAT	RAT	TOUR 1 FFF	TOUR 2			
30/11/2025			MR	MR		J8	J8					
07/12/2025			J9	J10		J9	J9					
14/12/2025			MR			J10	J10	TOUR 2 FFF				
21/12/2025			J10			TREVE HIVERNALE						
28/12/2025												
04/01/2026			MR									
11/01/2026			MR		RAT					RAT	1/16èmes Finale	
18/01/2026			J11		J11	J11						
25/01/2026			MR		J12	J12	1/8èmes Finale					
01/02/2026			J12		J13	J13						
08/02/2026			MR		J14	J14						
15/02/2026			J13		RAT	RAT						
22/02/2026			J14		RAT	RAT		TOUR 3				
01/03/2026			MR		J15	J15						
08/03/2026			MR		J16	J16						
15/03/2026			MR		RAT	RAT	1/4 de Finale	TOUR 4				
22/03/2026			J15		J17	J17						
29/03/2026			J16		J18	J18						
05/04/2026			J17		RAT	RAT	1/2 Finales	Tour 5				
Lundi 06/04/2026 (Pâques)												
12/04/2026			MR		RAT	RAT						
19/04/2026			MR		J19	J19						
26/04/2026			J18		J20	J20						
Vendredi 01/05/2026 (Fête du Travail)												
03/05/2026			J19		J21	J21						
Vendredi 08/05/2025 (victoire 1945)												
10/05/2026			MR		RAT	RAT	FINALE					
Jeudi 14/05/2026 (Ascension)												
17/05/2026			J20		Fin R1	J22	J22					
24/05/2026			J21		Tour Préliminaire				1/4 Finales			
Lundi 25/05/2026 -Pentecôte												
31/05/2026			J22		Aller							
07/06/2026					Retour							
14/06/2026									1/2 Finales			
21/06/2026									FINALE			
28/06/2026												

DATES	VACANCES SCOLAIRES	ETAPES TECHNIQUES	COUPE GAMBARELLA CREDIT AGRICOLE	CN U19	CN U17	U18 R1	U18 R2	COUPE NATIONALE U18 FUTSAL	U17 R1	U17 R2	U16 R1	U16 R2	CHALLENGE NA U16	U15 R1	U15 R2	COUPE NA U15	U14 LIGUE - Phase 1	U14 R1	U14 R2	CHALLENGE NA U14	U13 CR	CHALLENGE U12
Samedis	La Commission compétente est souveraine pour replacer, aux dates laissées libres sur ce calendrier, des rencontres qui ne se seraient pas jouées (intempéries, cas exceptionnel) aux dates prévues.																					
16/08/2025																						
23/08/2025	Rentrée scolaire le lundi 1er Septembre			J1	J1																	
30/08/2025				J2	J2																	
06/09/2025		Tour Préliminaire (si nécessaire)	J3	J3	J1	J1			J1	J1	J1	J1		J1	J1		J1					
13/09/2025				J4	J4	J2	J2		J2	J2	J2	J2		J2	J2		J2					
20/09/2025			Tour 1	J5	J5	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT		RAT					
27/09/2025				J6	J6	J3	J3		J3	J3	J3	J3		J3	J3		J3					
04/10/2025			Tour 2	J7	J7	J4	J4		J4	J4	J4	J4		J4	J4		J4					
11/10/2025				J8	J8	J5	J5		J5	J5	J5	J5		J5	J5		J5					
18/10/2025	du samedi 18 octobre au dimanche 2 Novembre		Tour 3	J9	J9	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT	J1 Poules	RAT	RAT	Tour 1	RAT			J1 Poules		
25/10/2025				RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT		RAT					
01/11/2025 (toussaint)			Tour 4	J10	J10	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT	J2 Poules	RAT	RAT	Tour 2	RAT			J2 Poules		
08/11/2025				J11	J11	J6	J6		J6	J6	J6	J6		J6	J6		J6					
mardi 11/11/2025 (armistice)						RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT		RAT					
15/11/2025				J12	J12	J7	J7		J7	J7	J7	J7		J7	J7		J7					
22/11/2025			Finale Régionale	J13	J13	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT	J3 Poules	RAT	RAT	Tour 3	RAT			J3 Poules		
29/11/2025				J14	J14	J8	J8		J8	J8	J8	J8		J8	J8		J8					
06/12/2025				J15	J15	J9	J9		J9	J9	J9	J9		J9	J9		J9					
13/12/2025			1er Tour Fédéral	RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT	Tour 4	RAT					
20/12/2025	du samedi 20 décembre au dimanche 4 janvier	ETAPES DES ETES - 2025		RAT	RAT	TREVE HIVERNALE																
27/12/2025																						
03/01/2026		ETAPES U17	RAT	RAT																		
10/01/2026			1/32èmes de Finale	RAT	RAT	J10	J10		J10	RAT	J10	RAT		RAT	RAT							
17/01/2026				J16	J16	J11	J11		J11	J10	J11	J10		J10	J10			J1	J1			
24/01/2026				J17	J17	J12	J13		J12	J11	J12	J11		J11	J11			J2	J2		J1	
31/01/2026			1/16èmes de Finale	RAT	RAT	J13	J13		J13	J12	J13	J12		J12	J12			J3	J3		J2	
07/02/2026	du samedi 7 au dimanche 22 février			J18	J18	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT	1/8èmes	RAT	RAT	Tour 5		RAT	RAT	1/8èmes		J1
14/02/2026				J19	J19	RAT	RAT	FINALE REGIONALE	RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT			RAT	RAT			
21/02/2026					RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT			RAT	RAT		
28/02/2026			1/8èmes de Finale	RAT	RAT	J14	J14		J14	J13	J14	J13		J13	J13			J4	J4		J3	
07/03/2026				J20	J20	J15	J15		J15	J14	J15	J14		J14	J14			J5	J5		J4	
14/03/2026				J21	J21	J16	J16	1/8èmes de Finale	J16	RAT	J16	RAT		RAT	RAT			RAT	RAT		J5	
21/03/2026				J22	J22	J17	J17		J17	J15	J17	J15		J15	J15			J6	J6		J6	
28/03/2026	ETAPES DES ETES - 2025	ETAPES DES ETES - 2025		RAT	RAT	J18	J18		J18	J16	J18	J16		J16	J16			J7	J7			
04/04/2026	du samedi 4 au dimanche 19 avril		1/4 de Finale	RAT	RAT	RAT	RAT	1/4 de Finale	RAT	RAT	RAT	RAT	1/4 de Finale	RAT	RAT	1/4 de Finale		RAT	RAT	1/4 de Finale		J2
Lundi 06/04/2026 (pâques)																						
11/04/2026					J23	J23	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT			RAT	RAT		
18/04/2026				J24	J24	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT	1/2 Finales	RAT	RAT	1/2 Finales		RAT	RAT	1/2 Finales	J7	J3
25/04/2026		ETAPES DES ETES - 2025	1/2 Finales	RAT	RAT	J19	J19	1/2 Finales	J19	J17	J19	J17		J17	J17							
Vendredi 01/05/2026 (fête du travail)																						
02/05/2026				J25	J25	J20	J20		J20	RAT	J20	RAT		RAT	RAT						J8	
Vendredi 08/05/2026 (victoire 1945)																						
09/05/2026		ETAPES DES ETES - 2025		J26	J26	J21	J21		J21	RAT	J21	RAT		RAT	RAT			J8	J8			
Jeudi 14/05/2026 (Ascension)																						
16/05/2026		ETAPES DES ETES - 2025	1/4 de Finale	1/4 de Finale				FINALE														
23/05/2026			FINALE			J22	J22		J22	J18	J22	J18		J18	J18			J9	J9		J9	
Lundi 25/05/2026 (Pentecôte)																						
30/05/2026				1/2 Finales	1/2 Finales								FINALE			FINALE				FINALE		
06/06/2026		ETAPES DES ETES - 2025	FINALE	FINALE	BARRAGE								BARRAGE									
13/06/2026		ETAPES DES ETES - 2025																				
20/06/2026																						
27/06/2026																						